

Insérer votre logo ICI :

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'INSTITUTION

8 PAGES MAXIMUM PAR CAHIER D'ACTEUR

Résumé de la présentation de l'acteur : 400 signes max

Le conseil de quartier de Belleville dans le 20^e arrondissement s'implique depuis 1995 pour le cadre de vie dans le quartier et alentour. Il a participé activement à la révision du PLU de 2006. Par ces actions il contribue à développer les activités avec et au service des habitants (économie sociale et solidaire, artisanat, ateliers d'artistes). Il défend un urbanisme à échelle humaine qui intègre les populations les plus diverses, socialement, culturellement, ...

BELLEVILLE ...

1400 signes max – Résumé de la contribution sur les 4 thèmes du diagnostic territorial

Restabat ut Caesar post haec properaret accitus et abstergendae causa suspicionis sororem suam, eius uxorem, Constantius ad se tandem desideratam venire multis fictisque blanditiis hortabatur. quae licet **Texte exergue Texte exergue Texte exergue Texte exergue** germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione quae Caenos Gallicanos appellatur, absumpta est vi febrium contemplans cecidisse fiduciam qua se fultum existimabat, anxia cogitatione, quid moliretur haerebat.

Restabat ut Caesar post haec properaret accitus et abstergendae causa suspicionis **Texte exergue Texte exergue Texte exergue Texte exergue** fictisque blanditiis

hortabatur. quae licet ambigeret metuens saepe cruentum, spe tamen quod eum lenire poterit ut germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione quae Caenos **Texte exergue Texte exergue Texte exergue Texte exergue** maritus contemplans cecidisse fiduciam qua se fultum existimabat, anxia cogitatione, quid moliretur haerebat.

Restabat ut Caesar post haec properaret accitus et abstergendae causa suspicionis

sororem suam, eius uxorem, Constantius ad se tandem desideratam venire multis fictisque blanditiis hortabatur. quae l

Texte exergue Texte exergue

+ CONTACT -----

Nom acteur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

AXE 1 – UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

2,5 PAGES MAX PAR AXE

Donnez votre avis sur les huit actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 25 à télécharger sur idee.paris.fr

1/ Renforcer la protection des espaces verts existants, ne plus permettre qu'ils puissent être déplacés dans le cadre de projets urbanistiques ou d'aménagement.

Les espaces verts doivent être sanctuarisés dans leur totalité. Il doit être interdit de construire dans ces espaces. Tout espace construit dans ces espaces sans autorisation devra être détruit.

2/ Augmenter le nombre d'Espaces végétalisés protégés (arbres, espaces verts...).

Tout espace en cœur d'îlot doit être désimperméabilisé et végétalisé. Chaque quartier devrait bénéficier d'espace végétalisé conséquent.

3/ Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter dans les projets de construction les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle.

Dans le contexte actuel, aucune imperméabilisation des sols ne doit être autorisée, pour maintenir les îlots de fraîcheur dont la ville manque cruellement. Paris doit être déminéralisée.

4/ Favoriser les mobilités décarbonées (augmentation de la taille des locaux vélos, bornes de recharges pour véhicules électriques).

La pratique du vélo ne se développera encore qu'avec plus de pistes cyclables protégées, la multiplication des zones sans voitures et une plus grande sécurité de stationnement. Les circulations piétonnes doivent être renforcées et les obstacles (panneaux publicitaires, extension de terrasse, ...) supprimés de l'espace public.

5/ Inciter à la construction faiblement carbonée (matériaux bio et géosourcés).

Tous les matériaux nécessitant de l'extraction devraient être prohibés. Tous les produits polluants dangereux doivent être exclus pour préserver la qualité de l'environnement et protéger la santé des constructeurs et des habitants.

6/ Encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels.

Dans la perspective d'une augmentation des températures et principalement dans la ville dense, l'utilisation de systèmes de climatisation avec fort impact sur le climat mais également sur l'augmentation de la chaleur alentour doit être limitée aux personnes les plus fragiles. Il en va de l'adaptation de la ville au changement climatique.

7/ Aller au-delà de la Réglementation énergétique nationale et installer des solutions de productions d'énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments (panneaux photovoltaïques, géothermie...).

Maximiser là où c'est possible l'implantation d'énergies renouvelables.

8/ Conformément au Code de l'urbanisme, prendre en compte les études d'impact santé pour les projets de grande envergure.

Tous les projets, même de petite taille, doivent prendre les impacts sur la santé.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville en transition vertueuse et résiliente :

La biodiversité doit être étendue et la lutte contre le changement climatique renforcée et privilégiée.

A Belleville, l'habitat faubourien est une richesse pour le quartier : les tissus de petites échelles, les bâtiments avec des alignements différents et des orientations diverses, les cours avec une mixité d'activités.

Les sous-sols sont très fragiles dans certains secteurs. Ils peuvent être encore plus fragilisés par les détournements de circulation d'eau provoqués par des aménagements inconséquents.

Les nouvelles constructions doivent réduire l'emprise sur les sols.

Le quart d'heure sur la colline de Belleville doit permettre de rapprocher les services des habitants.

La libération de l'espace public de la circulation automobile doit profiter réellement au bien commun. Des bancs (ou des assises si ce n'est possible) doivent être installés pour permettre des pauses régulièrement lors de déplacements piétons.

Belleville est tournée vers les arrondissements alentours mais aussi par ses activités avec les villes voisines de l'est métropolitain.

AXE 2 – UNE VILLE POUR TOU.TE.S, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

2,5 PAGES MAX PAR AXE

Donnez votre avis sur les 7 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 43 à télécharger sur idee.paris.fr

1/ Promouvoir la réalisation de logements, notamment en favorisant la surélévation « à usage d'habitation » (maximum un niveau supplémentaire).

La ville est déjà extrêmement dense, l'habitat bellevillois présente des avantages par sa diversité d'échelle à préserver, la réalisation de logements ne peut être une solution globale.

2/ Obliger la création de logements dans les projets de bureaux en secteur déficitaire...).

Aucune construction de nouveaux de bâtiment pour bureau. Dans de l'existant, il faut privilégier l'habitat et l'activité de proximité.

3/ Favoriser la mixité sociale en créant de nouveaux emplacements réservés pour les logements sociaux et en abaissant le seuil d'obligation de logements sociaux de 800m² à 500m² pour les projets situés dans des secteurs déficitaires en logements sociaux.

Dans les quartiers où il n'y a pas de déficit, le logement social doit être préservé et même développé.

4/ Favoriser la mixité fonctionnelle en préservant les activités productives et promouvoir l'installation de nouvelles activités (économie sociale et solidaire, agriculture urbaine).

Les activités artisanales, l'économie sociale et solidaire et les ateliers d'artistes doivent être développées.

5/ Renforcer les protections du commerce et de l'artisanat en protégeant les commerces culturels et en luttant contre les dark stores et les dark kitchens.

La protection du commerce et de l'artisanat doit permettre de privilégier certaines activités (artisanat, alimentations solidaires, ...) et éviter la concentration d'autres (bar-restaurants, airbnb, ...).

6/ Autoriser les activités et les équipements médicaux de proximité dans les linéaires de protection du commerce et de l'artisanat.

La Ville doit œuvrer en priorité sur la prévention (moins de pollutions, moins de précarité).

7/ Identifier de nouveaux lieux pour les équipements publics et la logistique urbaine.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville pour tou.te.s, productive et solidaire :

AXE 3 – UNE VILLE QUI VALORISE ET CONSIDÈRE SES IDENTITÉS URBAINES

2,5 PAGES MAX PAR AXE

Donnez votre avis sur les 5 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 60 à télécharger sur idee.paris.fr

1/ Protéger et valoriser les identités de quartiers (hauteurs, façades...) et notamment identifier les tissus modernes remarquables.

2/ Favoriser la cohérence esthétique des bâtiments : renforcer l'intégration des constructions dans leur environnement (notamment via les gabarits des constructions), encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels...).

3/ Renforcer la protection du patrimoine bâti (bâtiments protégés) et naturel (bois, parcs...).

4/ Promouvoir une architecture bioclimatique : sobriété énergétique (construction bois...), logements traversants, jardins d'hiver ou création d'espaces extérieurs, accessibilité des toits...

5/ Favoriser les projets de réhabilitation par rapport aux projets de démolition/reconstruction (en prévoyant des dispositions réglementaires incitatives).

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville qui valorise et considère ses identités urbaines :

LES PRESCRIPTIONS LOCALISÉES

Consultez la carte des prescriptions localisées et les emplacements réservés déjà présents dans le règlement en vigueur, complétés par les nouveautés du règlement en cours d'élaboration sur idee.paris.fr.

Vous souhaitez réagir aux prescriptions localisées proposées ou que plus de parcelles soient protégées ou réservées : complétez le tableau Excel, joint à ce cahier d'acteur, proposé en téléchargement sur idee.paris.fr.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Consultez la liste des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles disponibles sur idee.paris.fr.

Donnez votre avis sur les OAP sectorielles :

OAP sectorielle concernée :

Contribution :

LES EXTERNALITÉS POSITIVES

Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau système, appelé dispositif des « externalités positives », vise à autoriser les projets architecturaux et urbains considérés comme particulièrement innovants et résilients car ils produisent des bénéfices sur leur environnement urbain grâce à un effort supplémentaire sur des critères vertueux comme la biodiversité et l'environnement, la sobriété énergétique. Tout projet devrait ainsi dépasser un seuil de performance sur trois des neuf critères d'évaluation pour obtenir un permis de construire.

Donnez votre avis sur la proposition de dispositif des externalités positives :

Contribution :
